

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844
Website: www.au.int

CONSEIL EXECUTIF

Vingt-huitième session ordinaire

23-28 janvier 2016

Addis-Abeba (ETHIOPIE)

EX.CL/944(XXVIII)

**RAPPORT DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITE
TECHNIQUE SPECIALISE SUR LA DEFENSE, LA SECURITE ET LA
SURETE, DU 13 AU 15 JANVIER 2016 ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

**2^{ème} RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ TECHNIQUE SPECIALISÉ SUR
LA DEFENSE, LA SURETÉ ET LA SÉCURITÉ**

**ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE
15 JANVIER 2016**

DÉCLARATION

DÉCLARATION

1. Nous, les membres du Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité (CTSDSS) de l'Union africaine (UA), avons tenu la 2^{ème} réunion extraordinaire à Addis Abéba, en Éthiopie, et avons examiné les conclusions des chefs d'État-major et des chefs des services de sûreté et de sécurité africains (ACDSS) sur la conduite de l'Exercice d'entraînement sur le terrain AMANI AFRICA-II (AA-II FTX) de la Force africaine en attente (FAA) et le rapport sur la mise en œuvre du Mécanisme de coopération policière de l'Union africaine (AFRIPOL).

2. Notre réunion s'est tenue dans le cadre du suivi de la Déclaration adoptée par la 8^{ème} réunion ordinaire du CTSDSS, tenue le 15 mai 2015, à Victoria Falls, au Zimbabwe, et a été précédée par la 2^{ème} réunion extraordinaire des chefs d'État-major et des chefs des services de sûreté et de sécurité, le 14 janvier 2016, et une réunion des experts, tenue le 13 janvier 2016.

3. Sur la base des conclusions des chefs d'État-major et des chefs des services de sûreté et de sécurité, nous adoptons les observations suivantes:

- a. Nous prenons note que le rapport préliminaire de la Présidente de la Commission de l'UA sur la conduite de l'Exercice FTX AA-II a informé les délibérations de la réunion des experts et les conclusions des chefs d'État-major et des chefs des services de sûreté et de sécurité (ACDSS). À cet égard, nous soulignons l'importance de la tenue d'une réunion d'analyse après action (AAR) de l'Exercice FTX AA-II prévue en mars 2016, qui, entre autres, fournira une évaluation globale de la FAA. Nous réitérons en outre la nécessité de veiller à ce que le rapport de l'AAR inclut toutes les activités et contributions des États membres de l'UA, des CER/MR, de la Région hôte, du pays hôte et des hauts responsables de la Mission de l'Exercice FTX AA-II.
- b. Nous apprécions les efforts déployés par la Commission de l'UA et les CER/MR dans la conduite de l'Exercice FTX AA-II.
- c. Nous nous félicitons des progrès accomplis par EASF, la CEEAC, la CEDEAO et la SADC dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs forces en attente respectives. Nous saluons également les efforts déployés par la NARC pour la mise en œuvre opérationnelle de sa force en attente. À cet égard, nous soulignons la nécessité d'assurer la coordination entre les différentes structures d'appui de l'Architecture continentale de paix et de sécurité (APSA) et entre la Commission de l'UA et les CER/MR.
- d. Nous prenons note qu'une définition stricte et précise de ce qu'on entend par la Capacité opérationnelle totale (FOC) est irréaliste, si on se base sur une liste exhaustive des besoins opérationnels. Nous prenons en outre note que la FOC est un processus qui suppose la formation/entraînement continue, ainsi que des programmes réguliers de renforcement des capacités. Nous reconnaissons en outre que des

défis restent à relever par les États membres de l'UA, la Commission de l'UA et les CER/MR une fois qu'ils auront tenu la réunion d'analyse après action de l'Exercice FTX AA-II, vérifié les capacités promises et procédé à l'évaluation des éléments de planification (PLANELMs) de la FAA, et cela d'ici la prochaine réunion du CTSDSS prévue pour mai 2016.

- e. Nous reconnaissons que la mise en œuvre opérationnelle de la FAA se déroule dans le contexte de menaces diverses et nouvelles, notamment le terrorisme, les menaces émergentes auxquelles est confronté le continent ; et par conséquent, nous instruisons la Commission de procéder à une évaluation de ces menaces sécuritaires actuelles et de présenter le rapport à la réunion d'analyse après action de l'Exercice FTX AA-II en vue de contribuer au plan de travail quinquennal de la FAA.
 - f. Nous exhortons les États membres à améliorer l'interopérabilité dans tous les domaines, notamment celui des langues utilisées au cours des exercices, formations/entraînements et opérations conjoints.
 - g. Nous reconnaissons l'importance du caractère multidimensionnel de la FAA en particulier en ce qui concerne les enseignements tirés des expériences et les bonnes pratiques en matière de déploiement de la composante de police et du personnel civil.
4. Sur la base des recommandations des chefs d'État-major et des chefs des services de sûreté et de sécurité (ACDSS), nous:
- a. déclarons que la FAA a atteint la Capacité opérationnelle totale (FOC) au vu de la conduite réussie de l'Exercice FTX AA-II et du fait que quatre (4) CER/MR ont indiqué avoir atteint leur FOC.
 - b. soulignons la nécessité pour la Commission de l'UA et les CER/MR de vérifier les capacités promises à la FAA et de procéder à une évaluation de tous les PLANELM de la FAA, tel qu'instruit par le 8^{ème} CTSDSS du 15 mai 2015.
 - c. demandons à l'UA de mettre en place un mécanisme de financement durable de la FAA, qui serait financé par les Etats membres de l'UA dans le cadre de l'actuel Fonds pour la paix de l'UA conformément aux conditions pertinentes arrêtées.
 - d. instruisons la Commission de l'UA de réviser les procédures financières et administratives, afin de prendre en compte la capacité de la FAA à fournir son appui aux opérations de soutien à la paix (OSP).
 - e. soulignons que les processus de renouvellement des mandats des missions de soutien à la paix de l'UA en cours, ainsi que celui des mandats pour les OSP à venir de l'UA doivent se poursuivre et renforcer ainsi le cadre de la FAA.

- f. la Commission de l'UA et les CER/MR doivent élaborer le concept de Région-cadre, telle qu'énoncée dans la Doctrine de la FAA, afin d'inclure le concept de Nation-cadre dans celui de Région-cadre. Ce concept sera examiné par les États membres de l'UA.
- g. instruisons la Commission de l'UA de réviser et de finaliser le Protocole d'accord entre l'UA, les CER/MR et les États membres sur l'utilisation de la FAA d'ici fin juin 2016.
- h. demandons à la Commission de l'UA et aux CER/MR de réviser le concept de la CDR de la FAA, afin qu'il soit conforme à la doctrine de la FAA.
- i. l'UA et les CER/MR doivent élaborer des plans de circonstance pour le déploiement de la Capacité de déploiement rapide (CDR) de la FAA.
- j. la formation dans le domaine du système de commandement, de contrôle, de communication et d'information (S3CI) doit être incluse dans la formation initiale et en pré-déploiement des éléments de planification (PLANELMs) de la FAA et de ceux du personnel des missions pour les familiariser avec les équipements, le système de gestion de l'information et avec les politiques et les systèmes de commandement, de contrôle, de communication et d'information (S3CI) de la FAA, et les questions de sécurité.
- k. la Commission de l'UA, les CER/MR doivent conduire, au moins deux fois par an, des exercices régionaux et continental sous forme de simulation, Exercices sur cartes (MAPEX) et Exercices de poste de commandement (CPX). Les exercices doivent couvrir les domaines suivants:
 - i. Exercice de communication S3CI (COMEX).
 - ii. Médical.
 - iii. Transport aérien stratégique.
 - iv. Appui aux Missions.
 - v. Planification conjointe.
- l. les efforts en cours déployés par la Commission de l'UA visant à la mise en place de la capacité S3CI de la FAA doivent être accélérés.
- m. exhortons les États membres de l'UA à mettre à disposition de l'UA et des CER/MR les services de leurs institutions de formation à titre gracieux dans le cadre des efforts de renforcement des capacités de la FAA. À cet égard, nous exhortons en outre l'UA et les CER/MR à améliorer et renforcer leur interaction avec l'Association africaine des formateurs au soutien de la paix formateurs (APSTA), et utiliser ses services en tant qu'appui aux efforts des États membres de l'UA dans le cadre de la préparation de leurs forces, conformément aux directives de formation de la FAA.

- n. demandons qu'outre les efforts en cours visant à alimenter le vivier de la Capacité africaine en attente (ASC), d'intégrer les représentants de l'UA, des CER/MR et des États membres de l'UA dans le vivier de la Capacité africaine en attente (ASC) sous réserve qu'ils répondent aux critères minimum.
- o. exhortons les États membres de l'UA, conformément à la Doctrine de la FAA, à mettre à disposition des capacités d'appoint (personnels formés/entraînés et stationnés dans leur pays d'origine et qui seraient disponibles pour de courtes périodes) aux éléments de planification aux fins de planification et de démarrage de la Mission.
- p. encourageons les États membres de l'UA à former/entraîner les capacités promises et à déployer lesdites capacités.
- q. exhortons les États membres de l'UA à fournir du personnel civil et de police doté de compétences requises pour les Exercices de la FAA et les prochaines OSP.
- r. soulignons que les États membres de l'UA doivent veiller à prendre en compte la dimension genre, de façon appropriée, dans le recrutement et le déploiement du personnel des OSP pour les Exercices à venir.
- s. demandons à la Commission de l'UA et aux CER/MR de partager les bases de données des prestataires de services qui apportent un appui aux missions.
- t. exhortons la Commission de l'UA et les CER/MR à accélérer les processus de mise sur pied du Centre continental de coordination des Mouvements (SMCC) et des Centres régionaux de coordination des Mouvements (CMRC) d'ici décembre 2016.
- u. la CARIC doit être dissoute en application de la Déclaration de notre 8^{ème} CTSDSS et des décisions 489 (XXI) et 515 (XXII) de la Conférence de l'Union.
- v. le mandat de l'Equipe conjointe de planification AA-II devra être prorogé, le cas échéant, jusqu'à ce qu'elle soumette le rapport de la réunion d'analyse après action de l'Exercice FTX AA-II d'ici fin mars 2016.

5. En ce qui concerne le rapport de la Commission sur la mise en application de la décision du Conseil exécutif (EX.CL/DEC.820(XXV) relative à la création du Mécanisme de coopération policière de l'Union africaine (AFRIPOL), nous:

- a. nous félicitons de la tenue de la Conférence africaine des directeurs et inspecteurs généraux de police, les 13 et 14 décembre 2015, à Alger, dans le cadre du suivi de la mise en application de la Déclaration

d'Alger relative à la création d'AFRIPOL, adoptée par leur 1^{ère} Conférence qui s'était déroulée les 10 et 11 février 2014, à Alger;

- b. demandons à la Commission de prendre toutes les mesures de suivi nécessaires de tous les aspects relatifs à la mise en œuvre opérationnelle intégrale d'AFRIPOL;
- c. saluons tous les efforts entrepris par le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire pour veiller à ce que le siège d'AFRIPOL soit effectivement opérationnel; et nous instruisons en outre la Commission d'assurer la coordination avec les autorités nationales des questions liées aux arrangements de l'Algérie en tant que pays hôte d'AFRIPOL;
- d. recommandons à la Commission de l'UA de soumettre, pour examen final, les statuts d'AFRIPOL au Comité technique spécialisé sur la justice et les affaires juridiques au cours de sa prochaine réunion ordinaire;
- e. adoptons le rapport de la Commission sur la mise en application de la décision du Conseil exécutif (EX.CL/DEC.820(XXV) relative à la mise en œuvre opérationnelle d'AFRIPOL.

6. Nous prenons note de la communication du Ministre de la défense du Gouvernement de la République du Cameroun et nous nous félicitons des efforts en cours en vue de la mise en œuvre opérationnelle de la Base logistique continentale à Douala, au Cameroun.

7. Nous prenons également note de la communication du Ministre adjoint de la défense de la République arabe d'Égypte sur les efforts déployés pour relever les défis sécuritaires, notamment en ce qui concerne le terrorisme, ainsi que ses contributions en appui au renforcement de l'état de préparation opérationnelle de la NARC.

8. Nous réitérons en outre le rôle du CTSDSS, tel que prévu par la décision 227 de la Conférence de l'Union, et conformément aux dispositions de l'article 15 de l'Acte constitutif de l'UA. À cet égard, nous recommandons à la Conférence de l'Union d'adopter, lors de sa 26^{ème} session ordinaire, qui se tiendra les 30 et 31 janvier 2016, à Addis Abéba, en Ethiopie, la présente Déclaration.

2016

Rapport de la reunion extraordinaire du comite technique specialise sur la defense, la securite et la surete, du 13 au 15 janvier 2016 addis-abeba (éthiopie)

Report of the extraordinary meeting of the specialized technical
committee on defines, safety and security, Addis Ababa,
Ethiopia, 13 – 15 January 2016

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4929>

Downloaded from African Union Common Repository